ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question écrite n° 40407

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'abrogation du college de prevention des risques technologiques institue par le decret no 89-85 du 8 fevrier 1989. En effet, le decret no 96-235 du 21 mars 1996 portant modification du decret no 89-403 du 2 juin 1989 relatif a la langue francaise abroge en son article 3 le decret no 89-85 du 8 fevrier 1989 portant creation d'un college de prevention des risques technologiques. Aussi, il lui demande les motivations profondes qui ont conduit le Gouvernement a supprimer ce college. Serat-il remplace ? par quel organisme et avec quels objectifs ?

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant la decision de suspension des activites du college de la prevention des risques technologiques. La reforme de l'Etat constitue un objectif essentiel du Premier ministre. Elle suppose un allegement des structures des administrations centrales, mais aussi le rattachement aux ministeres techniques des organismes interministeriels dont le positionnement aupres du Premier ministre ne s'impose plus et la suppression des organismes faisant doublon. C'est dans cet esprit que la Mission interministerielle de l'effet de serre et la Commission du developpement durable ont ete rattaches au ministere de l'environnement. Par ailleurs, le Gouvernement a decide la suppression du college de la prevention des risques technologiques. Cette decision ne remet pas en cause la volonte du Gouvernement de recourir a une expertise en matiere de risque technologique chaque fois qu'elle s'avere utile. Dans ce cadre, le ministre de l'environnement mene actuellement une reflexion sur la facon dont les organismes consultatifs places aupres d'elle pourraient voir leur statut amenage pour assurer la poursuite des activites du college relevant de ses competences.

Données clés

Auteur : M. Birraux Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40407
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3340
Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5539